

A_2022_40

ARRETE DE DEMISSION D'UN FONCTIONNAIRE TITULAIRE

Mme RENAUD née MAGERE Christelle

Adjoint technique territorial

A TEMPS NON COMPLET à raison de 25,10 heures hebdomadaires

Le Maire de la commune d'Aussac-Vadalle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu la demande écrite de démission non équivoque présentée par Mme RENAUD Christelle , Adjoint technique territorial, à compter du 01 octobre 2022,

Considérant qu'il appartient à l'employeur de fixer la date définitive de cessation de fonctions,

Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il soit donné satisfaction à Mme RENAUD Christelle,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du 01 octobre 2022, la démission de Mme RENAUD née MAGERE Christelle, Adjoint Technique territorial, est acceptée,

ARTICLE 2 :

A la date précitée, Mme RENAUD née MAGERE Christelle est radiée des effectifs,

ARTICLE 3 :

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait à Aussac-Vadalle, le 10 octobre 2022

Le Maire
Gérard LIOT



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le ...17/10/2022.....

Signature de l'agent :

